

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 13 décembre 2021, à 19 heures, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et les conseillers suivants : Cindy Boucher, Laurie Soulard, Manon Morin, Josée Deslongchamps, Ghislain Brunet et Abel Mandeville.

Étaient également présentes, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Evelyne Bruneau et l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

1. La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance à 19 heures.

2021-12-256

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse Lina Lafrenière, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021;

4. **TRÉSORERIE**

4.1 Approbation des comptes à payer :

➤ Liste des comptes au montant de 281 392,69 \$

➤ Liste des salaires au montant de 67 420,99 \$

5. **CORRESPONDANCE**

5.1 Correspondance reçue et envoyée pour le mois de novembre 2021;

5.2 Dons, commandites et partenariats;

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

7. **ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION**

7.1 Dépôt du registre public des déclarations des élus municipaux;

7.2 Adoption du taux d'intérêt sur les arrérages de taxes et comptes à recevoir pour l'année 2022;

7.3 Adoption du budget révisé de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel du 9 novembre 2021;

7.4 Dépôt des rapports d'audit – Conformité adoption du budget et PTI;

7.5 Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

7.6 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;

- 7.7 Adoption des états financiers de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel au 31 décembre 2020;
 - 7.8 Adoption de la quote-part 2022 de la Corporation du transport public adapté;
 - 7.9 Nomination de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière;
 - 7.10 Confirmation mandatant l'*Union des municipalités du Québec* comme mandataire du regroupement d'achat d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques Regroupement Abitibi-Témiscamingue & Nord québécois;
 - 7.11 Adoption du Plan d'action MADA;
 - 7.12 Création d'un comité de suivi MADA;
 - 7.13 Adoption du budget révisé de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel du 3 décembre 2021;
 - 7.14 Adoption des prévisions budgétaires de l'Office municipal de l'Arc-en-ciel pour l'année 2022
- 8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 8.1 Prix de vente des terrains Fortin-les-Berges pour l'année 2022;
- 9. TRAVAUX PUBLICS**
- 9.1 Acceptation de la démission du directeur des travaux publics;
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 11. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**
- 11.1 Demande de financement au Programme Pêche en herbe de la Fondation de la Faune du Québec - Activité d'initiation à la pêche et fête de la pêche;
- 12. RAPPORT DES COMITÉS**
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.1 Demande d'acquisition d'un lot épar;
 - 13.2 Transfert de la gestion de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon à la Ville de Macamic;
 - 13.3 Programme PRIMADA (Laurie Soulard);
- 14. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DES DIRECTEURS DE SERVICE**
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il y aura dispense de lecture des procès-verbaux. Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu les présents procès-verbaux conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et renoncent à sa lecture.

2021-12-257

3.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 soit adopté tel que présenté;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

4. **TRÉSORERIE**

Le conseiller Abel Mandeville fait son entrée à la séance, il est 19 h 10.

2021-12-258

4.1 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : Les listes suivantes soient acceptées :

- Liste des comptes au montant de 281 392,69 \$;
- Listes des salaires au montant de 67 420,99 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

5. **CORRESPONDANCE**

5.1 **CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2021**

La directrice générale et la mairesse donnent des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois d'août 2021.

5.2 **DONS, COMMANDITES ET PARTENARIATS**

2021-12-259

5.2.1 DEMANDE DU CPA DE MACAMIC

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic offre gratuitement au CPA de Macamic une journée de glace au Centre Joachim-Tremblay à l'occasion des Jeux JAO le 5 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Monsieur Claude Bureau demande s'il serait possible d'installer une lumière de rue à l'intersection du 2e-et-3e Rang de Colombourg et la traverse de Colombourg qui mène à la Route 111 Ouest et informe le conseil qu'il manque une tuile au plafond de la bibliothèque du secteur Colombourg

et demande si c'est possible d'en remettre une. La directrice générale prendra des informations à ces demandes.

7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

7.1 **DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS MUNICIPAUX**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le registre public des déclarations des élus et des employés municipaux, tel que prévu à la Loi.

2021-12-260

7.2 **ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES ET COMPTES À RECEVOIR POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Josée Deslongchamps et résolu :

QUE : Le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes et comptes à recevoir soit fixé à 18 % par année pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-12-261

7.3 **ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ARC-EN-CIEL DU 9 NOVEMBRE 2021**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Le budget révisé en date du 9 novembre 2021, numéro d'approbation 0301 de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-Ciel pour l'année 2021 soit adopté avec un crédit de 155 \$ pour la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-12-262

7.4 **DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT – CONFORMITÉ ADOPTION DU BUDGET ET PTI**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic officialise le dépôt des rapports d'audit effectués par la Commission municipale du Québec concernant la conformité de l'adoption du budget et la conformité de l'adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) tel que l'exige la Loi, remis aux conseillées le 24 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-12-263

7.5 **CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la Loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par le conseiller Abel Mandeville et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE : La Ville de Macamic procède à la création d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection.

QUE : Ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-12-264

7.6 AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2021-12-263, la Municipalité a conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la Loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la Loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 20 000 \$;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par le conseiller Abel Mandeville et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE : La Ville de Macamic affecte au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 5 000 \$ pour l'exercice financier 2022 ;

QUE : Les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-12-265

7.7 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ARC-EN-CIEL AU 31 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Abel Mandeville et résolu :

QUE : Le rapport financier de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-Ciel au 31 décembre 2020 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

Pour le prochain point, les conseillers Ghislain Brunet et Abel Mandeville se retirent puisque le lien d'emploi existant avec l'organisme concernés pourrait être source de conflit d'intérêts.

2021-12-266

7.8 ADOPTION DE LA QUOTE-PART 2022 À LA CORPORATION DU TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ D'ABITIBI-OUEST POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par la conseillère Josée Deslongchamps, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic confirme sa participation financière de 14 210 \$ aux activités de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-12-267

7.9 NOMINATION DE LA NOUVELLE DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Attendu que l'analyse de la période de probation de la directrice générale a été concluante ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic confirme l'embauche permanente de madame Evelyne Bruneau, directrice générale et secrétaire-trésorière dans notre organisation aux conditions préalablement déterminées à son contrat de travail

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-12-268

7.10 CONFIRMATION MANDATANT L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC COMME MANDATAIRE DU REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES REGROUPEMENT ABITIBI- TÉMISCAMINGUE & NORD QUÉBÉCOIS

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité de Macamic souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Deslongchamps, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La municipalité de Macamic joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages, à octroyer pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

QUE : La municipalité de Macamic autorise la mairesse, Lina Lafrenière, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Evelyne Bruneau à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE du regroupement Abitibi-Témiscamingue & Nord québécois relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2022-2026 et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2022-2026, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-12-269

7.11 ADOPTION DU PLAN D'ACTION MADA

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Abel Mandeville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte le Plan d'action MADA et que la mise en place des actions sera conditionnel aux ressources disponibles et aux subventions admissibles ainsi qu'au budget alloué dans les divers programmes de la ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-12-270

7.12 CRÉATION D'UN COMITÉ DE SUIVI MADA

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Josée Deslongchamps et résolu :

QUE : La Ville de Macamic procède à la création d'un comité MADA afin d'effectuer le suivi des actions présent dans le plan MADA.

QUE : Les personnes suivantes soient nommés sur ce comité :

Représentantes d'office de la Ville de Macamic

Madame Lina Lafrenière

Madame Laurie Soulard

Représentants du milieu des aînés

Madame Françoise Thériault

Monsieur Daniel Rancourt

Représentante pour les Fermières

Madame Sylvie Paquin

Représentante pour les familles

Madame Miranda Dessureault

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-12-271

7.13 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ARC-EN-CIEL DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Josée Deslongchamps et résolu :

QUE : Le budget révisé en date du 3 décembre 2021, numéro d'approbation 0358 de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-Ciel pour l'année 2021 soit adopté avec un surplus à payer de 1 123 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-12-272

7.14 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ARC-EN-CIEL POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le budget de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-Ciel pour l'année 2022 soit adopté avec une participation financière pour la Ville de Macamic de 13 943 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2021-12-273

8.1 PRIX DE VENTE DES TERRAINS FORTIN-LES-BERGES POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par le conseiller Abel Mandeville, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte la nouvelle liste de prix des terrains situés sur la rue Fortin-les-Berges en ajoutant la

taxe spéciale pour le macadam pour l'année 2022. Ces prix incluent la quote-part des coûts d'implantation et d'installation du réseau de câblodistribution de la rue Fortin-les-Berges ainsi qu'une hausse de 5% du prix des terrains.

QUE : La mairesse, Lina Lafrenière et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, Evelyne Bruneau ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient autorisée à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des actes de ventes de tout terrain qui sera vendu dans le projet Fortin-les-Berges selon la liste de prix des terrains qui sont indiquées ci-dessous, lesquels ne comprennent pas les taxes applicables :

Matricule	Ancien no de lot	Nouveau no de lot	Prix de vente 2022
4103 37 4970	22-33	4 728 881	31 869 \$
4103 47 2297	22-49	4 728 891	31 144 \$
4103 46 0870	22-47	4 728 880	31 208 \$
4103 35 7591	22-46	4 728 879	24 593 \$
4103 34 3498	22-44	4 728 876	20 240 \$
4103 34 0853	22-43	4 728 864	21 343 \$
4103 22 6317	22-39	4 730 069	23 491 \$
4103 20 1432	22-35	4 730 045	22 225 \$
4102 29 0779	22-34	4 730 044	22 346 \$

QUE : Cette résolution sera celle qui devra servir pour chacune des ventes de terrains.

QUE : Cette résolution annule la résolution No 2021-12-300.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers

9. TRAVAUX PUBLICS

2021-12-274

9.1 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Josée Deslongchamps et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte la démission du directeur des travaux publics, monsieur Mathieu Séguin, laquelle prendra effet en date du 31 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

2021-12-275

11.1 DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME PÊCHE EN HERBE DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC – ACTIVITÉ D'INITIATION À LA PÊCHE ET FÊTE DE LA PÊCHE

Attendu que la Ville de Macamic désire profiter du programme Pêche en herbe de la Fondation de la Faune du Québec-Activité d'initiation à la pêche;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Suzie Trudel soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents requis et nécessaires à la demande de financement au programme pêche en herbe de la Fondation de la Faune du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers

12. RAPPORT DES COMITÉS

La mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères, Laurie Soulard et Manon Morin font un rapport de leurs comités respectifs.

2021-12-276

13. 13.1 DEMANDE D'ACQUISITION D'UN LOT ÉPAR

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic procède à l'évaluation des lots épars sur le territoire de la municipalité pour la mise en vente de ces derniers.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-12-277

13.2 TRANSFERT DE LA GESTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE ROUSSILLON À LA VILLE DE MACAMIC

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte de prendre en charge la gestion de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon.

QUE : La directrice générale, Evelyne Bruneau soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à cette entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

13.3 PROGRAMME PRIMADA

La conseillère Laurie Soulard informe les membres du conseil que les prochaines demandes de subvention au programme seront disponibles en avril 2022.

14. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DES DIRECTEURS DE SERVICE

La directrice générale, Evelyne Bruneau, fait un rapport des différents dossiers en cours.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Daniel Genest désire féliciter le personnel affecté au déneigement et demande que son message soit fait aux personnes concernées. La directrice générale l'informe que le message sera fait aux employés. Monsieur Claude Bureau demande si le Plan MADA sera disponible à la population. La conseillère Laurie Soulard, l'informe qu'il sera disponible à la population dès qu'il sera terminé.

2021-12-278

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 30.

ADOPTÉ.

Lina Lafrenière
Mairesse

Evelyne Bruneau
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Lina Lafrenière
Mairesse